

UPSALQUITCH NORD-OUEST

DESCRIPTION

- Endroit : Rivière Upsalquitch Nord-Ouest
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche ordinaire
- Longueur de la section : 9,6 kilomètres
- Nombre de fosses désignées : 15
- Largeur de la rivière : 10 à 30 mètres
- Lit de la rivière : gravier, roches et plaques rocheuses
- L'accès aux fosses se fait par canot. Il est conseillé d'utiliser une embarcation motorisée (moteur de 6 à 10 cv). Le canotage est relativement aisé tant en amont qu'en aval, sauf pendant les périodes de très basses eaux.

ACCÈS (voir les chiffres correspondants sur la carte)

NOTE : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

- **Les distances indiquées sont approximatives et ne peuvent pas correspondre exactement à la lecture de votre odomètre**
- Surveiller les panneaux jaunes des eaux réservées de la Couronne le long du chemin

Itinéraire 1 – en provenance de la Route 11 (la route est indiquée en jaune sur la carte)

1. Voyageant de Campbellton ou de Belledune sur la **Route 11**, prendre l'échangeur pour la **Route 275 (sortie 391 - Dalhousie et Eel River Crossing)**.
 2. À la sortie 391, sur la Route 275 **prendre vers Eel River Crossing et Balmoral. Rouler environ 6,5 km** jusqu'à l'intersection de l'avenue des Pionniers et la rue Drapeau, à Balmoral.
 3. **Continuer tout droit et rouler 4,2 km** sur la rue Drapeau jusqu'à la fin de la section asphaltée. À partir d'ici, le chemin forestier à est connu comme étant le **chemin de la I.P.** (Main I.P. Road).
 4. **Continuer tout droit et rouler 7,3 km** sur le chemin de la I.P. jusqu'à l'intersection avec le chemin Charlo Camp.
 5. **Continuer tout droit et rouler 19,6 km** sur le chemin de la I.P. jusqu'à l'intersection avec le Nouveau Chemin Bélanger.
 6. **Continuer tout droit et rouler 19,9 km** sur le chemin de la I.P. jusqu'au pont Flying Eddy qui enjambe la rivière Upsalquitch Sud-est. **Traverser le pont.**
 7. Après le pont, **rouler 0,2 km** (200 m) jusqu'à l'intersection avec le chemin Caribou. **Tourner à droite.**
 8. **Rouler 5,6 km** sur le chemin Caribou jusqu'à l'intersection avec le chemin d'accès pour le Craven's Gulch.
 - a. Pour accéder à la descente de bateau au Trois Mille : tourner à droite à cette intersection et rouler 5,2 km jusqu'au pont Fidel Lagacé (voir * ici-bas)
- OU**
- b. Pour accéder au site de camping à la fosse du Neuf Mille : **continuer tout droit** (sur votre gauche) sur le chemin Caribou et suivre les instructions 8 à 10 ici-bas.
9. **Rouler 18,7 km** sur le chemin Caribou jusqu'à l'intersection avec le chemin d'accès de la fosse du Dix Mille. **Continuer sur votre droite.**
 10. **Rouler 13,9 km** jusqu'au site de la fosse du Dix Mille. **Tourner à droite.**
 11. **Rouler 0,3 km** (300 m) jusqu'au site de descente de bateau et de camping de la fosse du Neuf Mille.

OU

Itinéraire 2 - en provenance de la Route 180 (la route est indiquée en vert sur la carte)

1. Voyageant de Bathurst ou de St-Quentin, **rouler sur la Route 180** (chemin des Ressources) jusqu'à l'intersection du **chemin Williams Brook** (ce chemin forestier est 10,7 km à l'est du chemin d'accès pour le parc du Mont Carleton) **Tourner direction nord.**
2. **Rouler 8,2 km** sur le chemin Williams Brook jusqu'à l'intersection avec le chemin Caribou et le chemin d'accès à la fosse du Dix Mille.
 - a. Pour accéder à la descente de bateau au Trois Mille : tourner à droite à cette intersection (point 8 sur la carte); rouler 18,7 km sur le chemin Caribou jusqu'à l'intersection avec le chemin d'accès au Craven's Gulch (point 7); tourner à gauche et rouler 5,2 km jusqu'au pont Fidel Lagacé (voir * ici-bas).

OU

- b. Pour accéder au site de descente de bateau et de camping à la fosse du Neuf Mille : **tourner à gauche** pour prendre le chemin d'accès à la fosse du Dix Mille et **suivre les instructions des étapes 9 et 10 de l'itinéraire 1 ici-haut.**

HÉBERGEMENT

- Il n'y a pas d'hébergement de disponible; apportez votre propre équipement de camping
- Installations rudimentaires disponibles au site de camping de la fosse du Neuf Mille : table avec abri, toilette sèche, emplacement pour feux, descente de bateaux
- Eau : pas d'eau courante. **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

RÈGLEMENTS

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.